

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 13 novembre 2013**

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Sylvie BROUILLARD, Maryse LAUMONIER, Paule MASSON et Mr Vivian DE BONA.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie CHUDEAU pouvoir à Mme Sylvie BROUILLARD
Mme Annie DOUSSINT pouvoir à Mme Paule MASSON
Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mme Maryse LAUMONIER
Mr Marc OUDET pouvoir à Mr Vivian DE BONA
Mme Nathalie LEBRETON pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT

Absents Excusés :

Mme Michelle NAPOLITANO et Mrs Roger TRILLAUD, Jean-Jacques CANAL et Sébastien DESBOURDES.

Secrétaire de séance : Mme Maryse LAUMONIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Maryse LAUMONIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Projet PLU

Madame le Maire explique que lors de la réunion du 16 octobre dernier en sous préfecture sur le projet d'extension de l'entreprise Allpack, les services de l'État ont fait remarquer que le projet de notre PLU en l'état présente un certain nombre de points négatifs qui risque de conduire à un avis défavorable de l'État. Mme le Maire précise que les services de l'état nous ont informés lors de cette réunion que si la notification devait se faire par retour de courrier ce serait un refus complet des services de l'état, du PLU et la commune devrait reprendre la procédure du PLU au début.

Mme TOSTIVINT précise que les 2 principales raisons de cet avis sont : le projet d'extension de l'entreprise Allpack non identifié sur le SCOT et l'opposition du PNR pour le projet Allpack.

Mme le Maire, après lecture du compte rendu de la réunion du 16-10-2013, demande aux membres du conseil municipal de rapporter la délibération du 06 août 2013 qui arrête le projet de PLU afin de le re-arrêté une fois les points rectifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, rapporte la délibération du 06 août 2013 qui arrête le projet de PLU.

3) Subvention Association

Mme TOSTIVINT expose la demande de l'association DEPHY qui a sollicité une subvention au titre de l'année 2013. Elle rappelle que pour mémoire en 2012, l'association DEPHY a bénéficié d'une subvention de 350€.

Mme le Maire précise que l'entreprise SFDM a récemment coupé et dessouché les arbres le long de la route qui mène à Boinveau pour élargir la route. Elle précise que les terrains de la SFDM sont protégés par le PNR et l'état en zone sensible. Elle rajoute que la commune de Cerny a entamé une procédure et missionné un huissier pour établir un constat sur ces arbres dessouchés par la SFDM. Cette procédure a pour but de retarder au maximum le lancement du projet.

Mme LAUMONIER rappelle que le conseil municipal avait gardé une enveloppe de 350€ pour l'association DEPHY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser à l'association DEPHY une subvention de 350€ au titre de l'année 2013.

4) Délibération autorisant la municipalité représentée par son Maire à se défendre par voie d'avocat au tribunal de Grande Instance contre Mr G.

Mme le Maire explique que le propriétaire d'un terrain route de Longueville a déposé un permis de construire qui a été refusé car zone non constructible. Elle rajoute que le propriétaire du terrain a commencé des travaux sans autorisation et la gendarmerie a donc établi un constat. Mme TOSTIVINT rajoute que la procédure a suivi son chemin jusqu'au tribunal qui les a convoqués Mr G. et la commune pour une audition le 19 décembre prochain.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser en particulier à défendre la commune dans les instances actuellement pendantes devant le Tribunal de Grande Instance d'Évry et l'opposant à Mr G. et demande également que le conseil municipal confirme la désignation de Maître Sophie PORCHEROT, pour défendre la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, tant administratives que civiles et pénales, en première instance et en appel, ainsi que devant le Conseil d'état ou la Cour de cassation ; Autorise en particulier Madame le Maire à défendre la commune dans les instances actuellement pendantes devant Tribunal de Grande Instance d'Évry et l'opposant à Mr G. ; Confirme la désignation de Maître Sophie PORCHEROT, membre de la SCP REYNAUD LAFONT-GAUDRIOT, avocat du barreau de Versailles pour défendre la commune dans cette affaire.

5) Questions Diverses

- a) Mme MASSON demande au nom d'un boissillon que le chemin communal qui relie la station d'épuration au camping soit entretenu et remis à plat car actuellement il est en mauvais état. Mme TOSTIVINT précise que la remise en état régulière de ce chemin est difficile car il est utilisé continuellement par les tracteurs. Mme BROULLIARD précise qu'elle l'utilise de temps en temps et qu'elle le trouve praticable temps sec.
- b) Mme TOSTIVINT informe qu'à sa demande la représentante de la CNAV organise une réunion d'information vendredi 15 novembre à la salle des fêtes sur les retraites.
- c) Mme le Maire annonce qu'un concert Pink Floyd aura lieu samedi prochain.
- d) Mme TOSTIVINT informe que les travaux d'aménagement du monument aux morts et du columbarium sont terminés.
- e) Mme le Maire informe que les panneaux d'information lumineux vont être installés prochainement.
- f) Mr DE BONA demande s'il est possible de faire matérialiser une bande jaune le long de la rue du Rocher Bizet pour les piétons. Mme LAUMONIER fait remarquer que malgré les bandes jaunes des véhicules y sont stationnés.
- g) Mme TOSTIVINT informe que le 14 novembre prochain, une grève contre les nouveaux rythmes scolaires aura lieu et sera suivie par tous les enseignants et agents communaux.
- h) Mme le Maire informe que le chauffage de la classe de CP est tombé en panne avant les vacances scolaires. Elle rajoute que les agents techniques ont fait le nécessaire pour les remettre en route mais ils sont retombé en panne à la rentrée des classes. Mme TOSTIVINT précise que les parents d'élèves sont venus se plaindre en mairie du dysfonctionnement des radiateurs. Elle rajoute qu'un plombier a été sollicité et est intervenu rapidement pour résoudre le problème.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H35.

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	Absent

Mme Sylvie CHUDEAU	Pouvoir à Mme BROUILLARD
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	Absent
Mme Annie DOUSSINT	Pouvoir à Mme MASSON
Mr Jean-Michel DUMAZERT	Pouvoir à Mme LAUMONIER
Mme Maryse LAUMONIER	
Mme Nathalie LEBRETON	Pouvoir à Mme TOSTIVINT
Mme Paule MASSON	
Mme Michelle NAPOLITANO	Absente
Mr Marc OUDET	Pouvoir à Mr DE BONA
Mr Roger TRILLAUD	Absent